

## **CHARTRE DE CONFIDENTIALITE ET DE DEONTOLOGIE DU PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE « NHEMO » DU CENTRE D'HEMODIALYSE DE L'ARCHETTE.**

### **▣ DISPOSITIONS GENERALES**

Les intervenants du programme respectent le travail de l'équipe soignante, dans un esprit de cohérence, de collaboration et de confiance.

Ils n'interviennent que dans le cadre de leurs compétences et sont formés à l'éducation thérapeutique. Ils sont capables d'adapter leur intervention aux situations et aux personnes rencontrées ainsi qu'aux spécificités du cahier des charges du programme dans lequel ils interviennent.

Le programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) de l'établissement, conformément aux articles L. 1161 - 1 et

L. 1161 - 4 du code de la santé publique (CSP) a été élaboré en toute indépendance de l'industrie pharmaceutique. Il a été construit suivant les recommandations des sociétés savantes et les choix thérapeutiques de équipes qui les met en œuvre sans que les patients ou leur entourage ne soient jamais en contact direct avec une entreprise se livrant à l'exploitation d'un médicament ou d'un dispositif médical.

L'établissement s'engage à la transparence des financements du programme d'ETP.

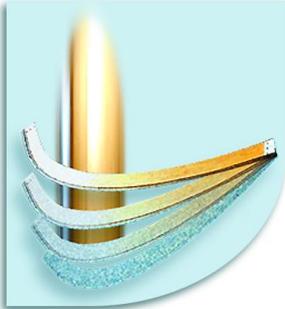
### **▣ CONFIDENTIALITE**

L'ensemble des intervenants du programmes de l'établissement s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies, vues ou entendues, lors de leur participation au programme d'éducation thérapeutique et ceci en vertu de leur obligation de secret professionnel (art. L.1110 - 4 du CSP).

Dans l'intérêt du patient et dans les dispositions prévues par la loi, ils peuvent être amenés à partager ce secret et à échanger des informations concernant le(s) patient(s). Il est entendu que les données concernant les patients, recueillies et informatisées seront exploitées dans le respect absolu de la loi 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il est entendu que tout patient participant à un programme d'éducation thérapeutique peut, s'il le souhaite, exercer son droit d'opposition à l'enregistrement de ces données.

# CENTRE D'HEMODIALYSE DE L'ARCHETTE



## ▣ DEONTOLOGIE

L'équipe médicale et paramédicale du Centre d'hémodialyse de l'Archette s'engage à :

- mettre en œuvre ses compétences au sein du programme dans l'intérêt des personnes atteintes de maladies chroniques, en visant la plus grande autonomie possible des patients et, le cas échéant, de leur entourage, en veillant à la satisfaction de leurs besoins spécifiques et en respectant leur rythme de vie et d'apprentissage ainsi qu'en assurant leur sécurité,

- proposer des prestations adaptées et évolutives en fonction des besoins et de l'évolution de la maladie,
- établir une communication régulière et réciproque entre le patient, les intervenants de l'équipe éducative, le médecin traitant et les autres intervenants du parcours de soins, après accord du patient,
- maîtriser la qualité du programme par une évaluation régulière, interne et externe en se basant sur les recommandations de bonne pratique en éducation thérapeutique de la Haute Autorité de Santé et des sociétés savantes,
- respecter la liberté de choix des patients de refuser leur participation au programme ou l'interruption de leur participation à tout moment sans qu'ils fournissent de justification ni n'en subissent de préjudice.

Pour le centre d'hémodialyse de l'Archette

Gérant

Dr JL.JOURDAN

Présidente de la FNAIR

Mme BARATON

Représentante des usagers du centre

Mme DECHERON

83, rue Jacques Monod – Quartier de Larry - 45160 OLIVET

[www.dialyse-45.net](http://www.dialyse-45.net) ☎ 02 38 51 22 22 📠 02 38 49 10 11 📧 [info@dialyse-45.net](mailto:info@dialyse-45.net)

SARL au capital de 96.000 Euros RCS ORLEANS B 342755377 APE 851A